

**CM-2022-41**      **DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR UNE LOCALISATION DURABLE ET RESPONSABLE DU CENTRE HOSPITALIER AFFILIÉ UNIVERSITAIRE (CHAU)**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec souhaite bâtir un nouveau centre hospitalier affilié universitaire (CHAU) à vocation régionale afin d'augmenter les services de soins de santé en Outaouais;

**CONSIDÉRANT QUE** la venue d'un nouveau centre hospitalier est un projet incontournable pour limiter la dépendance envers l'Ontario pour certains services en santé et pour réduire les pertes financières au profit de la province voisine (évaluées à plus de 110 M\$ annuellement - Régie de l'assurance maladie du Québec);

**CONSIDÉRANT QUE** la localisation du CHAU aura un impact majeur sur l'accessibilité des espaces de soins et de travail pour les patients, leurs visiteurs, et les milliers d'employés qui y œuvreront;

**CONSIDÉRANT QUE** le choix du site pour le futur CHAU doit se faire en cohérence avec les orientations du Schéma d'aménagement de la Ville de Gatineau qui favorise une localisation à proximité du pôle primaire (le centre-ville) ou d'un pôle secondaire (La Cité et Les Allumettières), ces pôles devant être desservis par des réseaux structurants de transport collectif et actif;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a adopté une politique de mobilité durable et qu'il est en voie d'adopter une politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire dont les objectifs visent à favoriser une mobilité et un aménagement durables, notamment en révisant les pratiques de localisation pour les projets d'infrastructures publiques d'envergure;

**CONSIDÉRANT QUE** les orientations du Schéma d'aménagement de la Ville de Gatineau orientent également le plan d'urbanisme et les règlements de zonage qui définissent les activités économiques possibles liées notamment aux usages;

**CONSIDÉRANT QU'**une localisation du CHAU en périphérie aura des conséquences importantes sur l'accessibilité pour la très grande majorité des personnes devant y accéder, que celles-ci soient en milieu rural ou urbain, et qu'elle forcera des dépenses publiques importantes dans les infrastructures desservant les immeubles, de même que dans les infrastructures de transport (routes, transport collectif et transport actif) permettant de s'y rendre;

**CONSIDÉRANT QU'**une localisation dans un des sites à l'extérieur du centre-ville actuellement sous considération pourrait avoir des effets négatifs importants sur la nature, les corridors écologiques et les espèces menacées;

**CONSIDÉRANT QUE** la localisation du futur CHAU dans un lieu central de la Ville de Gatineau, déjà bâti et situé à proximité des axes structurants de transport collectif et actif, permettra une meilleure accessibilité pour l'ensemble de la population de l'Outaouais, ainsi qu'une optimisation des infrastructures et des services existants;

**CM-2022-41 (suite)**

**CONSIDÉRANT QUE** le déploiement d'un tel projet mobilisera plusieurs parties prenantes, et que la Ville de Gatineau accueillera positivement et traitera dans les meilleurs délais toutes demandes de collaboration et/ou d'information du gouvernement du Québec dans le souci des échéanciers serrés :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVE MORAN  
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE FRANCE BÉLISLE**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil demande au gouvernement du Québec :

- d'assurer une offre de services de soins de santé adéquate et à la hauteur de la métropole de l'Ouest du Québec;
- de consulter la Ville de Gatineau sur les sites considérés pour la construction du Centre hospitalier universitaire (CHAU) sur son territoire;
- que, pour le choix de l'emplacement, les sites du centre-ville soient priorisés;
- de fournir au public des justifications pour disqualifier un site, le cas échéant;
- que les obstacles qui disqualifieraient un site fassent l'objet d'une analyse pour évaluer s'ils peuvent être atténués par la Ville de Gatineau;
- de tenir compte de la nécessité d'éviter l'étalement urbain, de favoriser l'utilisation des transports en commun, de protéger les milieux naturels et de tenir compte de la croissance démographique et du développement économique à long terme ;
- de s'engager auprès de la population gatinoise à financer les infrastructures collatérales nécessaires à la venue du CHAU sur son territoire.

**Monsieur le conseiller Mike Duggan et madame la conseillère Olive Kamanyana votent contre ce projet.**

Adoptée sur division

---

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Geneviève Leduc, greffière de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

La greffière,

M<sup>e</sup> Geneviève Leduc